

# Langouët : l'arrêté antipesticide du maire suspendu

27 août 2019



Ce mardi 27 août, le tribunal administratif de Rennes a ordonné la suspension de l'arrêté municipal du maire de Langouët (Ille-et-Vilaine). Cette décision fait suite à la convocation de Daniel Cueff devant le tribunal le 22 août dernier, concernant ce texte qui interdisait l'épandage de pesticides à moins de 150 mètres des habitations et des locaux professionnels.

La préfecture avait estimé cet arrêté illégal, considérant qu'il n'est pas dans les attributions d'un maire de prendre une telle mesure, et avait formé un recours. Un argument retenu par le tribunal, qui n'a cependant jugé que sur la forme. On attend encore le jugement sur le fond.

*« Le président de la République m'avait donné raison sur le fond mais pas sur la forme. Logiquement, le tribunal ne pouvait pas désobéir au chef de l'État »,* a estimé Daniel Cueff au

micro de France Bleu Armorique. « *Cela fait dix ans que l'on attend. Aujourd'hui de nombreux maires sont sollicités par les habitants. Les gens vont peut-être aller directement devant les préfectures. Il faut que ça bouge !* »

- **Source :** [France Info](#) et [Génération futures](#)
- **Photo :** À Langouët, en 2018. © Gaël Briand/Reporterre

**Lire aussi :** [Langouët, la commune bretonne qui a dit non aux énergies fossiles](#)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Brèves](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Langouet-l-arrete-anti-pesticides-du-maire-suspendu>